

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 007_2021

Séance du vendredi 2 avril 2021

L'an deux mil vingt et un,
Le vendredi 2 avril à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est exceptionnellement réuni à la salle Victor Dehaine, pour garantir le respect des gestes barrières en cette période de crise sanitaire, sous la présidence de Madame Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 30 mars 2021 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; M. Clément WALBROU, Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Thierry HENNION, Mme Elisabeth PHILIPPOT, M. Francky SALON, Mme Virginie VASSEUR, Mme Brigitte DELANNOY, M. Bertrand TRINEL, Conseillers municipaux.

Etaient excusés :

M. ROSKOSCHNY Maxime ayant donné procuration à M. Eddy ROLIN,
Mme Domitille DENEUVILLE a donné procuration à M. Bertrand TRINEL.

Secrétaire de séance : Mme Catherine WILLEMS.

Fin de la séance : 20h53

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

VU les demandes de subventions pour l'année 2021 sollicitées par les associations auprès de la commune ;

ETANT PRECISE que :

La subvention attribuée par la commune est versée sous condition d'avoir reçu la déclaration et de l'immatriculation de l'association au répertoire Sirene ;

Cette subvention est attribuée pour la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, la contribution du développement d'activités, ou le financement global l'activité de l'association : en conséquence cette dernière devra transmettre un compte rendu financier à la commune au cours du premier semestre 2022 ;

La mauvaise utilisation d'une subvention par l'association est considérée comme un abus de confiance entraînant un risque juridique pouvant aller jusqu'à 3 ans de prison et 375 000 € d'amende ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. Phillipe BLERVAQUE, Maire-adjoint,

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :

(15 voix POUR)

- **ACCORDER** les subventions aux associations au titre de l'exercice 2021 pour un montant total de **2 360 €** comme suit :

Nom de l'Association	Subvention accordée en 2020	Montant demandé en 2021	Subvention proposée en 2021
Amicale des Donneurs de sang	60.00 €	100.00 €	60.00 €
Anciens Combattants	250.00 €	-	250.00 €
Association des Parents d'Elève Ecole St Exupéry	500.00 €	500.00 €	500.00 €
Club Couture	300.00 €	250.00 €	160.00 €
Club de Gymnastique	300.00 €	300.00 €	250.00 €
Club des Aînés	300.00 €	300.00 €	300.00 €
Club Pétanque	210.00 €	210.00 €	210.00 €
Des Paysages, des Jardins et des Hommes	600.00 €	0.00 €	
Jardins Bio-Nature		100.00 €	80.00 €
L'Haverskerquoise	200.00 €	200.00 €	200.00 €
OMAF		200.00 €	200.00 €
Société communale de chasse	150.00 €	150.00 €	150.00 €
Miss internationale	200.00 €		
TOTAL	3 070.00 €	2 310.00 €	2 360.00 €

- **INSCRIRE** cette dépense au budget 2021 de la commune au compte 6574 – Subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE



Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le



ID : 059-215902933-20210402-007_2021-DE

